



Commune d'Oiselay-et-Grachaux

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Juillet 2021

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, René Gruhier, Carlos Madeira Branco, Michel Maschino, Julien Olivier, François Carquigny, Marie-Jo Pialat, Mylène Griset-Mesnier, Lucie Baudier.

Conseillers absents : Germain Bilat, Marie-Jo Pialat.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier.

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

I. Etude de devis aménagement « terrain Billotte »

Le maire et la 1^{ère} adjointe ont présenté le devis du cabinet JAMEY pour la division foncière, le bornage et le permis d'aménager du terrain dit « Billotte » situé sur la parcelle ZE 99 sise chemin rural du Château. La commission urbanisme s'est réunie pour étudier le devis et établir un premier projet de bornage avec le cabinet. Celui-ci sera revu à la réception de l'étude de sol réalisée début juillet par l'entreprise B3G2.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis du cabinet Jamey à hauteur de 10 226,40 €.

II. Référencement des rues et numéros de rue

Mme le Maire présente les incohérences sur le numérotage de 4 habitations de Oiselay qui nécessitent d'être corrigé par un nouveau numérotage.

Par ailleurs, le hameau de Grachaux qui n'était pas géolocalisé jusqu'alors, a entièrement été référencé et fera l'objet d'une demande d'enregistrement au cadastre pour permettre une géolocalisation des rues et numéros de rue afin de résoudre les problèmes de livraisons et d'accès des secours.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les modifications de numéros de rue et de rues exposées en séance ainsi que la géolocalisation du hameau de Grachaux.

III. Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation de la mairie

Les travaux de rénovation intérieure de la nouvelle salle de la mairie dans l'ancienne classe d'école (peinture, réfection du sol, menuiserie) pourraient être éligibles à la DETR. Un dossier de demande sera donc déposé en ce sens.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ETAT (DETR) pour les travaux de réhabilitation de la nouvelle mairie.

➤ Point divers :

Tour des commissions :

- Urbanisme : Retour sur la visite des spéléologues dans le trou de terrain de la Salle des Fêtes : trop d'incertitudes demeurent sur la stabilité de la salle et du terrain qui l'entoure pour rouvrir au public pour le moment.
- Voirie : Travaux urgents à réaliser sur les chemins ruraux dans la limite du budget ouvert au BP soit 6 000€ dans l'attente du retour du travail de référencement des parcelles jouxtant les chemins ruraux pour la mise en place de la taxe de voirie qui permettra de dégager un budget plus important pour ce poste de dépenses.

P. C.
Le Maire,
Christelle CUENO

